

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 24 (1953)

Heft: 7

Artikel: L'École d'horlogerie et de mécanique de Saint-Imier peut-elle devenir un Technicum?

Autor: Vorpe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825394>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lière à la construction d'une double voie entre Bienne et Berne, entre Moutier et Choindez¹.

Il nous intéresserait aussi de savoir comment, il serait possible, à son avis, d'agir auprès des autorités compétentes des C.F.F. pour obtenir que cette région, et par là, directement ou indirectement, la plus grande partie du réseau des chemins de fer privés bernois, soit mieux prise en considération à l'avenir, et s'il est prêt à entreprendre prochainement les démarches nécessaires.

Dr ROBERT BAUDER.

¹) et aussi entre Aesch et Delémont (note de la rédaction).

L'École d'horlogerie et de mécanique de Saint-Imier peut-elle devenir un Technicum ?

Certains communiqués de presse au sujet de la création d'un Technicum jurassien impliquent la publication d'un exposé traitant de l'activité et du rôle que l'École d'horlogerie et de mécanique de Saint-Imier a rempli depuis sa fondation jusqu'à nos jours, dans le domaine de la formation professionnelle.

Cette école, créée en 1866, fut spécifiquement horlogère jusqu'en 1896. Dès cette date, elle est complétée par une école de mécanique de précision. En 1917, la Commission de surveillance sent la nécessité de créer une section de techniciens dans les deux branches horlogère et mécanique. Pour le programme d'études, elle s'inspire largement de celui du Technicum du Locle, institution connue au loin par l'intelligente préparation de ses élèves. Ses programmes évoluèrent quelque peu par la suite, mais aujourd'hui, ils se tiennent dans le cadre des technicums romands.

Depuis la fondation de cette section technique, il a été formé 41 techniciens-horlogers et 93 techniciens-mécaniciens, munis du diplôme cantonal signé du directeur du Département de l'intérieur. Outre cette section, l'école possède des classes de formation pratique pour horlogers-praticiens, horlogers-rhabilleurs, horlogers-outilleurs, régleuses, mécaniciens de précision, mécaniciens-outilleurs, mécaniciens faiseurs d'étampes et radio-électriciens. C'est par centaines que ces classes ont procuré à l'industrie des chefs et des ouvriers capables de contribuer au maintien de la haute renommée mondiale de l'horlogerie et de la mécanique de précision suisse.

La valeur de l'école par son enseignement technique a été reconnue en particulier lors de l'Exposition nationale en 1939. En effet, elle exposa quelques-uns de ses travaux dans le stand de la formation professionnelle des mécaniciens, électriciens et horlogers, sous la forme d'une machine à rectifier les intérieurs, d'une horloge électrique à remise à l'heure automatique par signaux radio-électriques, de montres et d'outils. Son nom s'associa également à ceux des six grands technicums suisses dans le stand réservé à l'enseignement technique. La section de techniciens de l'école fut reconnue digne d'y paraître après

qu'un rapport émanant d'une commission cantonale eut défini la valeur de son enseignement. Cela mit fin, en 1937 déjà, à une compression des classes techniques qui purent se développer plus librement. Depuis bon nombre d'années, la Société suisse des techniciens, qui compte plus de 6000 membres, admet les élèves sortant de la section technique de Saint-Imier comme membres actifs à l'égal de ceux sortant des autres technicums suisses.

Aujourd'hui, les autorités dirigeantes de l'école, soucieuses de maintenir la formation des techniciens dans la voie du progrès, ont à l'étude un vaste projet destiné à créer un certain nombre de laboratoires d'essais et de recherches. Ceux-ci, équipés des machines, appareils et instruments appropriés, offriront la possibilité aux élèves techniciens de compléter leur formation en travaillant eux-mêmes à la recherche des caractéristiques et mesures se rapportant plus spécialement aux exigences techniques actuelles et futures de l'industrie horlogère et mécanique. La réalisation de ce projet complètera largement le programme de modernisation entrepris il y a quelques années déjà dans le domaine des sciences et de la métrologie. A ce propos, il est utile de préciser qu'une salle pouvant contenir 28 élèves vient d'être spécialement construite et équipée pour l'enseignement de la chimie, de la physique et de l'électricité. Le projet en question comprendra en outre une extension importante des ateliers dans les divisions de l'horlogerie et de la mécanique. Les autorités communales de Saint-Imier accordent d'emblée leur faveur à l'examen de ce projet.

L'école joue un rôle important depuis sa fondation dans le recrutement des cadres nécessaires au maintien et au développement de l'industrie horlogère et mécanique du Jura Sud. Entre autres, les maisons Petermann, Moutier, Schäublin, Bévillard, Longines, Saint-Imier, Cadrans Flückiger, Saint-Imier, Nicolet Watch, Tramelan, Aurore, Villeret, Minerva, Villeret, Société industrielle, Sonceboz, Graber, Renan, Studer, Glockenthal, et d'autres encore, sont dirigées par d'anciens élèves de la section technique de l'école de Saint-Imier. Ceux qui n'ont pas eu le privilège d'atteindre un échelon aussi élevé sont, pour la plupart, occupés à des postes importants dans les différents services techniques et de fabrication de fabriques d'horlogerie ou de machines de la région horlogère.

L'effectif moyen de 130 élèves se recrute pour environ 60 % dans le vallon de Saint-Imier, alors que le 40 % nous vient de Tramelan, du district de Moutier, de Delémont et environs, du Seeland, et quelques-uns de l'étranger dans la branche rhabillage-horlogerie.

Le subventionnement annuel de l'école est assuré par la Confédération : Fr. 43,000.—, le canton de Berne : Fr. 54,000.—, la commune de Saint-Imier : Fr. 90,000.—, les communes voisines : Fr. 3700.—, un certain nombre d'industries privées : Fr. 13,000.—, le produit du travail des ateliers de l'école : Fr. 40,000.— et les écolages : Fr. 20,000.—.

Ces sommes très importantes montrent avec évidence toute la valeur que les autorités fédérales, cantonales, et en particulier la commune de Saint-Imier, accordent à cette école technique du Jura.

Ce rapport, quoique incomplet, suffit certainement à marquer le rôle important que l'École d'horlogerie et de mécanique de Saint-Imier

a rempli dans le domaine de la formation professionnelle, tant technique que pratique, depuis bientôt cent années d'existence.

Par conséquent, en s'inspirant de logique et de sens économique, une étude sérieuse sur la création d'un Technicum jurassien doit sans conteste tenir amplement compte de l'effort sans cesse accru que fait une institution technique telle que celle de Saint-Imier. Le centre industriel dans lequel elle se trouve n'a jamais failli aux exigences financières imposées par son maintien et son développement, même pendant les années de crise, et le mérite de placer son école au rang de technicum, ce qu'elle est d'ailleurs en fait, est donc largement justifié.

Saint-Imier, le 19 mai 1953.

Le directeur : VORPE.

PETITE CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'indice du coût de la vie s'est établi à 169,5 (août 1939 = 100) à fin mai 1953, contre 168,8 à la fin du mois précédent et 170,8 à fin mai 1952. La progression de 0,4 % qu'il accuse d'un mois à l'autre résulte surtout de la hausse du lait et des produits laitiers, qui est survenue pendant le mois observé, ainsi que du fait que les prix des loyers ont fait l'objet d'un nouveau relevé. L'effet de cette évolution a cependant été quelque peu atténué par une baisse des prix de la viande et de la charcuterie, ainsi que du bois de feu et du charbon.

* *

La préparation professionnelle. En Suisse, l'an dernier, 17,280 apprentis et 7574 apprenties ont réussi leur examen de fin d'apprentissage. Quant aux métiers choisis, la métallurgie absorbe 2/5 de la totalité des apprentis (41,7 %). Viennent ensuite les professions commerciales (14,6 %), puis les métiers du bâtiment (10 %). Le bois et le verre n'attirent plus guère, et la « Vie économique » estime que la régression dans ces domaines ira s'accroissant ces prochaines années. L'horticulture, l'habillement, la toilette intéressent de moins en moins. Les arts graphiques, en revanche, qui avaient un peu fléchi, reprennent leur marche en avant. Pour les jeunes filles, c'est l'habillement et la toilette, d'une part, le commerce et l'administration, d'autre part, qui en attirent le plus grand nombre, puisque la statistique indique que neuf dixièmes des nouveaux contrats conclus en 1952 concernent ces branches. L'habillement et la toilette sont toutefois en régression, alors que le commerce et l'administration progressent. De 1939 à 1952, le premier groupe a passé de 60,9 à 28,4 %, tandis que le second montait de 34,7 à 65 %.

* *

L'électrification de notre réseau ferroviaire fait l'objet, dans l'« Année ferroviaire 1953 » publiée sous les auspices de la Société nationale des chemins de fer français, d'une étude établissant que le réseau suisse est le plus électrifié du monde. En 1951, 93,9 % de nos lignes était exploité à l'électricité ; depuis lors, ce pourcentage s'est encore accru. Une comparaison : il est de 40 % en Suède, de 29 % en Norvège, de 35 % en Italie, de 33 % aux Pays-Bas, de 25 % en Autriche, de 10 % en France et de 50 % au Maroc.

* *

L'assurance sur la vie prend en Suisse une importance sans cesse croissante. D'après les chiffres fournis par l'Office fédéral des assu-